

## Communiqué « Bourse Fondation OCP »

La Fondation OCP, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, lance pour l'année universitaire 2017-2018 la « Bourse Fondation OCP ».

Cette bourse sera proposée aux 200 meilleurs élèves marocains, scolarisés en CPGE et accédant en 1<sup>ère</sup> année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et assimilées et Grandes Écoles de Commerces françaises dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel N°726.14 du 10 mars 2014.

Sont éligibles à cette bourse les élèves de nationalité marocaine, éligibles à la bourse de mérite, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE au Maroc ou en France et sous condition de ressources.

La Bourse Fondation OCP se compose d'un **montant mensuel de 6 000 MAD par mois sur 10 mois**, de la prise en charge **des frais d'inscription à hauteur de 30 000 MAD**, d'un **billet d'avion A/R Maroc- France** et d'un montant annuel de **6 000 MAD** pour les frais d'installation.

Les candidatures à la « Bourse Fondation OCP » se font via le portail e-CPGE :

[www.cpge.ac.ma](http://www.cpge.ac.ma), onglet bourse.

Pour faire acte de candidature, les élèves sont invités à scanner les pièces justificatives suivantes dans leur dossier de bourse sur le portail e-CPGE, **au plus tard le 13 septembre 2017** :

- ❖ Le formulaire de demande de bourse Fondation OCP signé avec photo d'identité (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- ❖ La déclaration d'engagement sur l'honneur du boursier (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- ❖ L'attestation d'admission définitive à l'une des Écoles éligibles pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- ❖ Le relevé des notes du concours concerné ;
- ❖ Les attestations de scolarité en CPGE (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) datées de juin 2017 ;
- ❖ Le relevé de notes du baccalauréat ;
- ❖ la carte CIN recto-verso de l'étudiant ;

De plus, ils devront envoyer à cette adresse mail uniquement [bmcpge.focp@men.gov.ma](mailto:bmcpge.focp@men.gov.ma) :

- ❖ la déclaration sur l'honneur signée et légalisée par chacun des parents ou tuteurs attestant qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour la prise en charge des études en France (à télécharger à partir du portail e-cpge) et le cas échéant, un document attestant le tutorat.
- ❖ Une photocopie de la carte CIN recto-verso de chaque parent ou tuteur ;
- ❖ En cas de décès d'un parent, acte de décès ;
- ❖ Toutes les pages du livret de famille (un seul document pdf) ;
- ❖ Les **justificatifs de revenus de chacun des parents** ou tuteur(s) les plus récents :
  - Attestation de salaire annuel de chacun des parents ou tuteur(s) s'ils sont employés du secteur privé ou l'état d'engagement délivré par la Trésorerie Générale du Royaume s'ils sont employés du secteur public ;
  - Attestation de revenu global annuel de chacun des parents ou tuteur(s) délivrée par la Direction Régionale des Impôts ;
  - Attestation de non activité délivrée par les autorités compétentes.

**Tout élève déclaré bénéficiaire de la Bourse Fondation OCP sera appelé à transmettre la version papier des documents susmentionnés dans le délai qui sera communiqué via le portail e-cpge. Tout document non conforme aux documents transmis par email entrainera, automatiquement, l'annulation de la bourse.**